

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 230

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 230 7 juin 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement

pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 25 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner

Claude Bossy

Claude Droz

Jean-Daniel Delley

230

public

Domaine public

Loyer de l'argent: la tentation des banquiers

Le taux d'intérêt pour les emprunts obligataires augmente insensiblement avec une belle régularité. Par paliers, on a passé de 5 1/4 à 5 3/4.

A supposer que l'économie américaine se raffermisse, qu'un certain reflux de monnaie flottante ait lieu vers les Etats-Unis, le mouvement risque de s'accélérer encore.

La hausse du loyer de l'argent peut s'expliquer par divers facteurs. Il est évident que lorsque l'inflation s'élève à 8 %, tout loyer de l'argent, inférieur, représente un intérêt négatif. Le loyer de l'argent, de surcroît, reste faible en Suisse par comparaison avec les autres pays européens.

Toutes ces raisons peuvent être avancées. Cependant, les facteurs qui poussent à la hausse (inflation et taux mondiaux) étaient déjà antérieurement agissants.

Tout n'est donc pas clair. Il est notoire en effet qu'à la suite des restrictions de crédit, le marché suisse demeure très liquide. Il n'est que de détailler la situation : l'épargne est forte, le second pilier se développe, les banques ne peuvent prêter que

dans des limites précises. Le marché suisse est même si notoirement liquide que se constitue un assez important marché gris.

Mais, paradoxalement, n'est-ce pas là aussi une des explications du phénomène ?

Les banques acceptent mal que baissent leurs chiffres d'affaires. La hausse du prix de l'argent leur offrirait la possibilité, en créant l'occasion d'améliorer le rapport entre l'intérêt négatif et l'intérêt positif, de maintenir les bénéfices.

Disons que les banques ne voient pas sans déplaisir évoluer à la hausse le loyer de l'argent, au point qu'elles pourraient être tentées de donner un coup de pouce au mouvement.

Mais le loyer de l'argent entraîne celui du taux hypothécaire et du prix du logement !

M. Schürmann, il serait plus intéressant de vous pencher sur ce problème que de compter le nombre de petits pois par boîte, pour savoir, à supposer une augmentation de 10 centimes, combien cela représente par petits pois individualisés.

Libérer les places publiques

Genève, quartier des Pâquis. Des terrasses de bistrots serrées sur des trottoirs étroits. En face, un arbre et une place où stationnent à demeure une dizaine de véhicules de la maison Hertz, locations de voitures. Devant deux panneaux qui interdisent le stationnement « sur toute la place ». On avait même fini par oublier ces quelques mètres carrés ombragés.

Sauf les membres du groupement des habitants des Pâquis qui, un samedi matin, ont décidé de libérer leur place et d'y planter un arbre. Mais la police était là ; trente agents pour empêcher qu'on détériore les lieux. Les habitants n'ont pas cherché l'affrontement, mais ont sommé Hertz de retirer ses véhicules. Ce qu'il a fait.

Tables et chaises, pique-nique, jeux pour les enfants, discussions entre habitants et passants : jusqu'au soir la place est redevenue publique.

Sous l'œil de deux agents postés dans les bureaux de la firme américaine; crainte d'une atteinte à la propriété privée ? On souhaite que les agents de M. Schmitt soient toujours aussi vigilants.

Voilà un rappel opportun à M. Ketterer, toujours prêt à rendre aux piétons ce qui leur a été dérobé par la voracité des quatre roues. Deux arbres, une bordure de buissons et de fleurs et le tour est joué : la place peut revivre.

A propos vous connaissez peut-être de telles places, privatisées par la force de l'habitude. Alors, n'hésitez pas.